



"Les Amis de Saint-Brevin"

ASSOCIATION pour la défense et l'amélioration du cadre de vie
à Saint-Brevin-les-Pins - W443000838

Agréé Association Locale d'Usagers par arrêté préfectoral
Association reconnue Organisme d'INTERET GENERAL

www.lesamisdesaintbrevin.fr contact@lesamisdesaintbrevin.fr



N° Adhérent(e) : 106550

Madame Monsieur ...

...

44250 Saint-Brevin-les-Pins

Saint Brevin, le 6 juin 2025

Chère adhérente, cher adhérent,

Cette année, notre association a été particulièrement active, en coopération avec la mairie, pour préserver des arbres menacés d'abattage. Dans ce contexte, nous veillerons à la bonne gestion de notre patrimoine arboré dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

Grâce à notre mobilisation, une compensation significative a pu être mise en place, dans le cadre de la réglementation environnementale des Obligations Réelles Environnementales (ORE). Ce contrat, établi entre la mairie et le promoteur, inclut une obligation de résultat concernant les plantations réalisées.

Toujours soucieux de préserver notre environnement, et dans la continuité de notre engagement autour de la thématique du changement climatique des années précédentes, nous ouvrons cette année une nouvelle page essentielle : la lutte contre la pollution de l'air

Un représentant d' « AIR PAYS DE LA LOIRE, animera la conférence sur le thème « **La qualité de l'air en sud Estuaire** », pour cette assemblée générale.

Nous vous invitons donc à assister à notre **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** qui se déroulera dans la **Salle Etoile de Jade** de Saint-Brevin-les Pins (6 Allée de Molène), le **lundi 4 août 2025 à partir de 16h :**

En présence :

- De Monsieur Thierry DEVILLE, Conseiller Départemental de la Loire-Atlantique,
- De Madame Dorothée PACAUD, Maire de Saint-Brevin-les-Pins, Présidente de la CCSE.

L'ordre du jour est le suivant:

- 16 H Conférence sur la qualité de l'air en sud estuaire,
- 17 H 20 Rapports moral et d'activités 2024/2025 et d'orientations 2025/2026 du Président Serge PUCELLE,
- Rapport financier du trésorier, Pierre PROCHASSON,
- Réponse de Madame PACAUD à vos questions adressées à l'aide du document joint soit par courrier adressée à "Les Amis de Saint-Brevin- Hôtel de Ville - 44250 Saint-Brevin-les-Pins soit par courriel à contact@lesamisdesaintbrevin.fr, **avant le 12 juillet 2025**,
- 19h20 Résultats des élections et résolutions,
- Conclusions de madame Dorothée PACAUD et monsieur Serge PUCELLE,
- 19H45 Cocktail servi, à l'issue de la réunion, pour un moment de convivialité,
- 20H45 Dîner de clôture Côte et Dune - (voir bulletin de participation joint), **surtout n'hésitez pas à y convier vos amis (les ajouter sur le bulletin de participation)**. C'est une façon conviviale de leur faire découvrir notre association.

Nous vous attendons très nombreux !!!!!

Procédures de vote :

Rappel : pour être inscrit sur la liste électorale lors de l'Assemblée Générale du 04 août 2025, vous devez être à jour de votre cotisation 2025/2026 au 04 août 2025.

Jointes à cette lettre vous trouverez toutes les informations nécessaires au vote lors de cette Assemblée :

- 1°) - Rapport moral d'activités et d'orientations,
- 2°) - Bilan financier,
- 3°) - Bulletin de vote,
- 5°) - Enveloppe blanche qui contiendra votre bulletin de vote et qui sera à insérer dans l'enveloppe marron,
- 6°) - Une enveloppe marron à affranchir à notre adresse pour renvoyer votre vote par correspondance et votre bulletin de participation au cocktail offert par les ASB et/ou au dîner, accompagnés de votre chèque.

➤ **Pour éviter l'émargement de dernière minute avant d'entrer dans la salle de l'Assemblée Générale, le vote par correspondance est recommandé.**

➤ Merci de poster alors votre vote pour que nous le recevions le **12 juillet 2025 dernière limite.**

Comment voter ?

Après lecture des rapports moral et d'activités, d'orientations et financier ainsi que les demandes de renouvellement d'administrateurs:

- 1°) - Remplissez votre bulletin de vote (*cocher les cases correspondantes*),
- 2°) - Placez-le dans l'enveloppe blanche ci-jointe, sans aucune indication.

A - Si vous votez par correspondance :

- 3°) - Placez l'enveloppe blanche dans l'enveloppe marron à **affranchir** libellée à notre adresse,
- 4°) - **Indiquez vos nom et prénom et signez au dos de l'enveloppe marron.**

Vous n'avez plus qu'à la poster (*accompagnée le cas échéant de votre bulletin de participation au repas et du règlement*).

B - Si vous voulez voter juste avant l'Assemblée Générale le 06 août 2024 entre 16 h et 17 h 20 :

- 5°) - Apportez l'enveloppe blanche cachetée avec vous,
Il vous faudra alors émarger la liste électorale avant de voter.

Espérant votre présence lors de notre Assemblée Générale le 09août prochain, nous vous disons à très bientôt.

Bien cordialement.

Le Président,

Serge PUCELLE